



**Analyse des études environnementales et du processus  
d'émission des CA dans le projet du Technoparc  
Hubert-Reeves**

**Rapport final présenté à la Coalition verte**

Décembre 2016



## Auteure

---

Kim Marineau, Biologiste, M.Sc. Env.  
Présidente de Biodiversité conseil inc.

### **Comment citer ce document :**

Marineau, K. 2016. Analyse des études environnementales et du processus d'émission des CA dans le projet du Technoparc Hubert-Reeves. Rapport final présenté à la Coalition verte. 21 p.

## Table des matières

---

Auteure .....	2
Table des matières .....	3
1. Introduction .....	4
1.1 Mandat.....	4
1.2 Contexte.....	4
1.3 Rapports commentés.....	5
3. Résultats.....	7
4. Discussion .....	17
5. Recommandations .....	18
5.1 Flore .....	18
5.2 Faune.....	18
5.3 Bassin versant, cours d'eau et milieux humides.....	18
6. Conclusion .....	19
7. Références.....	21

# 1. Introduction

---

## 1.1 Mandat

Biodiversité conseil a reçu le mandat d'évaluer l'octroi des certificats d'autorisation (CA) par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) pour le remblaiement des milieux humides et la modification d'un cours d'eau dans le secteur du Technoparc à St-Laurent. Le mandat cible l'analyse réalisée par le MDDELCC des différentes études environnementales effectuées par le Technoparc et la Ville de Montréal, le tout afin d'assister la Cour à déterminer le degré de diligence et de « raisonabilité » de ces études ainsi que leur évaluation subséquente par le MDDELCC dans le cadre de l'émission des CA au dossier.

Dans la mesure du possible, le mandat est d'évaluer, à même le dossier documentaire soumis par le ministère, sa diligence pour appliquer sa propre directive « Éviter-Minimiser-Compenser » et la « raisonabilité » dans sa décision finale à ne retenir que la compensation (évaluation des sites offerts en compensation) pour autoriser le remblaiement des milieux humides du site.

## 1.2 Contexte

Le présent rapport est une analyse des études environnementales en lien avec l'octroi de certificats d'autorisation du MDDELCC pour le projet de développement de l'Éco-Campus Hubert-Reeves qui doit voir le jour au Technoparc de l'Arrondissement Saint-Laurent situé au nord de l'aéroport Pierre-Elliott Trudeau à Montréal.

Selon leur nature et leur localisation, ces travaux sont assujettis à une demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). De plus, les travaux sont assujettis à l'article 32 de la LQE qui cible les projets d'aqueduc, d'égout et de traitement de l'eau. Conséquemment, le processus est analysé ici à des fins de compréhension écologique du dossier et afin de souligner les principaux éléments et processus à suivre pour effectuer une analyse appropriée des espèces et de leurs habitats notamment les milieux humides.

Notre analyse dépendant des documents qui nous sont communiqués par le MDDELCC, il va de soi que nous nous réservons le droit de préciser ou d'amender le présent rapport sur

communication d'autres études qui auraient été analysées par le MDDELCC avant l'émission des CA au dossier.

### **1.3 Rapports commentés**

Une revue de la liste des pièces soumises par le MDDELCC, dans le cadre du litige l'opposant à la Coalition Verte, fait l'objet de la présente analyse :

- 1- Inspec-sol. 2008. Technoparc Montréal, Caractérisation sommaire de l'habitat Lots nos 1 336731 à 1336 736 et 2455252 à 2 455255. Rue Alexander-Fleming Arrondissement Saint-Laurent. Et lettre d'Inspec-sol adressée à Technoparc Montréal et datée du 12 novembre 2008. M023712-E2.
- 2- CJB Environnement inc. 2008. Caractérisation sommaire des habitats. Lots 1 163 848, 2132 604, 2 153 036, 2 153 038, 2 482 894, 2 482 898, 3 316 412. Pour Technoparc Montréal.
- 3- Groupe IBI/DAA. 2010. Caractérisation des arbres et des espèces floristiques à statut précaire – Technoparc phase III. Arrondissement Saint-Laurent, Montréal. 22 p.
- 4- Bernier, P. A. et S. Rouleau. 2010. Inventaire des espèces de couleuvres présentes dans la partie sud du Technoparc. Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent. Pour le compte de Technoparc Montréal. 10 p.
- 5- Groupe IBI/DAA. 2011. Caractérisation biologique complémentaire – Technoparc phase III. Arrondissement Saint-Laurent, Montréal. Projet no11595. 35 p.
- 6- Genivar. 2011. Technoparc Montréal – Phase III, Étude hydraulique des milieux humides. Rapport final. Dossier : M126014. 28 p.
- 7- Groupe IBI/DAA. Mars 2012. Certificat d'autorisation, Remblai et travaux en milieux humides et intervention en rive. Projet Technoparc Montréal, Phases I, II et III, Arrondissement Saint-Laurent Version finale, Dossier No 11571. 56 p.
- 8- Groupe IBI/DAA. Juillet 2012. Demande de certificat d'autorisation (art. 22), pour des interventions en milieux humides et en rive dans le cadre du projet de développement du Technoparc Montréal. Réponses aux questions et commentaires du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Projet Technoparc Montréal, Phases I, II et III, Arrondissement Saint-Laurent Version finale, Dossier No 11571. 14 p. + annexes.

- 9- Groupe Hémisphères. 2016. Analyses de dénombrements d'oiseaux aquatiques et terrestres présents sur le territoire sud du campus Saint-Laurent et le territoire situé au nord-est de la rue Alexander-Fleming. Rapport final réalisé pour Technoparc Montréal, 25 p. et 3 annexes.
- 10- Gagnon, S. et B. Drolet. 2016. Rapport d'inspection : Nidification des oiseaux migrateurs dans le secteur de L'Éco-campus Hubert Reeves, Dorval, Montréal, Québec. Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada, région du Québec.
- 11- Gagnon, S. et B. Drolet. 2016. Nidification des oiseaux migrateurs dans le secteur du Parc des Sources/ Train CDPQ, Dorval, Montréal, Québec. Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada, région du Québec.

### 3. Résultats

---

Voici les commentaires concernant la qualité scientifique des études et aussi leur pertinence compte tenu des exigences municipales et gouvernementales (art. 22 et 32 de la Loi sur la qualité de l'Environnement).

1- 1- Inspec-sol. 2008. Technoparc Montréal, Caractérisation sommaire de l'habitat Lots nos 1 336731 à 1336 736 et 2455252 à 2 455255. Rue Alexander-Fleming Arrondissement Saint-Laurent et lettre de réponse aux commentaires de Madame Lucie Veillette du ministère datée du 12 novembre 2008.

Cette première étude de caractérisation sommaire des habitats de la zone visée par les travaux d'infrastructures et de l'Éco-Campus Hubert-Reeves.

Bien que les inventaires aient été réalisés tard en septembre et octobre 2008, les auteurs concluent qu'il s'agit d'une zone qui possède une «*certaine valeur pour la faune*» et recommandent que le «*concept d'aménagement devrait si possible limiter la fragmentation des différents habitats conservés*» et concentrer le développement futur sur la portion est du site.

Le rapport recommande l'application du processus d'analyse lié aux directives du Ministère, «*éviter et minimiser*» et souligne qu'en raison de la superficie du marécage, il nécessitera une «*évaluation globale et territoriale du projet*» et devra être considéré comme «*un peuplement d'intérêt sur le plan de la biodiversité*».

Lorsque questionnés par Madame Veillette du MDDELCC, les auteurs confirment que le site du développement projeté consiste en un «*important ensemble de milieux humides de la propriété, d'une superficie totale de 79 900m<sup>2</sup>*» et qu'il doit être l'objet d'une étude complémentaire plus précise pour en déterminer adéquatement la valeur écologique.

Suite au commentaire no 8 de Madame Veillette du Ministère, les auteurs confirment qu'une évaluation plus précise de la valeur écologique du site devra avoir lieu et devrait inclure un inventaire des espèces fauniques désignées menacées ou vulnérables «*durant les périodes propices à de telles études*».

Remarquez qu'aucune utilisation de la méthode botanique de délimitation des milieux humides n'a été utilisée sur le terrain pour cartographier les habitats végétaux du site, les auteurs ont

utilisé des données de la Ville de Montréal (2002) et d'un plan d'arpenteur-géomètre datant de 2006.

Les auteurs mentionnent qu'il faudrait retourner au printemps pour voir où sont les milieux humides ce qui suppose qu'ils ne connaissent pas la méthode adéquate de reconnaissance et délimitation des milieux humides au Québec. On aurait dû dénommer la frênaie rouge un marécage à frêne rouge même la peupleraie pourrait être un marécage. Aucun inventaire complet n'a été réalisé, mais on insiste sur le fait que le site, notamment les marécages, présente un habitat d'intérêt pour la faune du secteur.

Aucune étude ne semble être une suite aux recommandations du présent rapport sauf l'étude qui porte sur les couleuvres qui est, elle aussi, tardive.

Concernant la lettre venant en réponse aux demandes d'éclaircissement du ministère (Lucie Veillette), on confirme que la délimitation des cours d'eau et milieux humides à l'époque était basée sur des relevés approximatifs d'arpenteurs-géomètres datant de décembre 2000 (écrit 2006 dans la carte initiale). Ceci nous renseigne sur l'absence d'utilisation de la méthode botanique pour la délimitation de la ligne des hautes eaux des cours d'eau et pour celle des milieux humides notamment les marécages qui ont fait l'objet d'une révision après une visite des lieux en juin 2009. Un bon biologiste de terrain ou botaniste connaît normalement cette technique et peut l'appliquer dès le début juin jusqu'aux neiges.

La présence d'eau au-dessus du niveau du sol n'est qu'un critère parmi d'autres pour déterminer la position de la limite de ces habitats humides. Par ailleurs, une friche agricole mal drainée peut redevenir un milieu humide après un certain temps, le temps que les conditions hydriques soient maintenues assez longtemps pour créer une biodiversité associée et typique aux milieux humides.

2- CJB Environnement inc. 2008. Caractérisation sommaire des habitats. Lots 1 163 848, 2132 604, 2 153 036, 2 153 038, 2 482 894, 2 482 898, 3 316 412. Pour Technoparc Montréal.

Ce rapport de caractérisation sommaire semble assez bien fait même si, selon les auteurs, la date de visite est tardive et « *pas propice* », il semble qu'un certain effort d'inventaire a été fait. Il s'agit de la deuxième étude qui souligne la période tardive à laquelle elle a été effectuée. En effectuant les études à une seule période tardive dans la saison, l'étude n'exprime qu'une partie de la richesse spécifique (richesse en espèces) du site, ce qui en fait une étude incomplète.



Par ailleurs, certaines espèces identifiables en octobre comme les verges d'or auraient pu aider à déterminer si certaines friches étaient des milieux humides du moins, en partie, car plusieurs espèces inventoriées qui ont des statuts d'espèces hydrophytes facultatifs auraient permis de statuer sur la présence de milieux humides plus grands que ceux qui sont localisés et décrits. La méthode botanique de délimitation du ministère n'a pas été utilisée pour effectuer une cartographie précise des milieux humides. Les terrains visés par cette étude sont ceux situés à l'est du projet.

Conjuguée avec l'étude #1, la portion du terrain à l'est aurait possiblement été un choix raisonnable dans l'application d'une stratégie visant à minimiser l'impact du développement sur l'environnement.

3- Groupe IBI/DAA. 2010. Caractérisation des arbres et des espèces floristiques à statut précaire – Technoparc phase III. Arrondissement Saint-Laurent, Montréal. 22 p.

Cette étude a permis de préciser les contours géographiques des groupements végétaux non précisément délimités en 2008. Ceci a clarifié le statut hydrique de certains secteurs en portant la mosaïque de milieux humides à près de 8ha. On comprend de la facture de l'étude que l'objectif réel de cet inventaire forestier arboricole est de déterminer les chances de succès des mesures de transplantation envisagées comme mesure de mitigation du projet.

Les critères utilisés pour évaluer si les arbres recensés ont un intérêt pour la conservation ne tiennent compte que de la structure, de l'état de santé et des chances de survie à une transplantation. L'évaluation écologique n'est pas l'objet de ce rapport.

Les autres éléments qui sont d'ordre écologique ou plus précisément de fonction dans l'écosystème n'ont pas été évalués. Par exemple, quand un arbre vit, il est un puits de carbone, un filtre pour dépolluer l'eau et l'air, une ressource alimentaire pour les herbivores, les granivores et diminue l'effet des îlots de chaleur, permet à des oiseaux de proie de se percher ou des oiseaux de nicher, il sert aussi d'habitat. Quand un arbre meurt, il procure une ressource pour les décomposeurs ainsi qu'un habitat pour une multitude d'espèces fauniques et aussi pour les champignons donc une grande source de biodiversité.

Les professionnels ayant réalisé l'inventaire des espèces floristiques (autre que les essences d'arbres) en situation précaire dans cette étude sont-ils reconnus comme ayant cette expertise ? Aucune liste d'espèces floristiques n'est incluse dans ce rapport. Par ailleurs, ils indiquent dans les

conclusions que le site présente « *un fort intérêt pour la faune* » mais il n'est pas indiqué comment cette évaluation a été faite.

4- Bernier, P. A. et S. Rouleau. 2010. Inventaire des espèces de couleuvres présentes dans la partie sud du Technoparc. Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent. Pour le compte de Technoparc Montréal. 10 p.

Cette étude portait essentiellement sur les couleuvres du territoire même si une espèce d'anouère a été recensée. Aucune recherche spécifique printanière (par écoute des chants) n'a été faite pour détecter plus spécifiquement les espèces de ce groupe sensible à la perte d'habitats à Montréal.

Le rapport fait ressortir l'importance des friches comme habitat d'intérêt pour les couleuvres. De plus, des inventaires printaniers sont recommandés pour confirmer l'absence d'autres espèces de couleuvres en situation précaire (couleuvre tachetée et brune). Selon nos informations, cette recommandation ne semble pas avoir été suivie.

5- Groupe IBI/DAA. 2011. Caractérisation biologique complémentaire – Technoparc phase III. Arrondissement Saint-Laurent, Montréal. Projet no11595. 35 p

Cette étude a été réalisée en septembre 2011 sur les terrains situés entre les rues Alexander-Fleming, chemin St-François et Avenue Marie-Curie principalement.

Aucun inventaire spécifique n'a été réalisé, mais il semblerait qu'on a validé ou délimité la position des milieux humides par la méthode botanique simplifiée lorsque ça ne correspondait pas aux études précédentes. On passe maintenant à une superficie totale de milieux humides dépassant les 10 ha.

Cette étude semble plus précise que les précédentes concernant la description des conditions biophysiques et environnementales des milieux humides du terrain à l'étude, car il y a plus de détails pour chaque unité écologique. Lorsqu'on mentionne *Carex* sp. ou *Salix* sp. et, par la suite, on mentionne qu'il n'y a aucune espèce en situation précaire sur les lieux. Il est assez peu crédible que la détection soit complète puisqu'aucun effort d'identification n'a été fait ni à toutes les périodes propices. Par ailleurs, les habitats décrits ne semblent pas propices à contenir une grande richesse floristique vu leurs usages agricoles historiques et récents (remblais, modifications au drainage et dépôts de matériaux) qui ont modifié de façon importante les sols en place,

homogénéisé la végétation vers des espèces communes de début de succession sans parler des espèces exotiques envahissantes présentes qui limitent l'expansion des espèces indigènes. Il aurait tout de même été prudent de procéder à des inventaires complets de la flore lors de ces séances d'inventaire pour être en mesure de vraiment confirmer avec données à l'appui cette faible diversité.

Concernant la faune, les auteurs mentionnent qu'aucun poisson n'a été décelé lors de la seule visite du 1<sup>er</sup> septembre, mais on mentionne que des poissons ont été observés par la Coalition verte. Le rapport d'Inspec-Sol auquel réfère régulièrement cette étude avait identifié des épinoches dans les plans d'eau du terrain. Aucun inventaire faunique spécifique (écoute, recherche active ou trappage) n'a été réalisé dans cette étude complémentaire. Seules quelques observations de couleuvre rayée, écureuil et oiseaux ont été faites lors des travaux de terrain.

6- Genivar. 2011. Technoparc Montréal – Phase III, Étude hydraulique des milieux humides. Rapport final. Dossier : M126014. 28 p.

L'étude hydraulique ne semble pas contenir d'information pertinente en lien avec la biodiversité et les habitats du territoire.

7- Groupe IBI/DAA. 2012. Certificat d'autorisation, Remblai et travaux en milieux humides et intervention en rive. Projet Technoparc Montréal, Phases I, II et III, Arrondissement Saint-Laurent Version finale, Dossier No 11571. 56 p.

Ce rapport accompagnant la demande de CA fait une synthèse des rapports antérieurs, donc peu de nouvelles informations. Par ailleurs, voici quelques commentaires.

On mentionne, à la page 9, que «*le projet d'Éco-campus Hubert-Reeves vise à maintenir et favoriser une biodiversité exemplaire par l'intégration de stratégies minimisant l'impact du développement sur les milieux sensibles*». Il n'existe pas de concept de biodiversité exemplaire. La biodiversité, c'est la diversité biologique (génétique, spécifique ou d'écosystème) d'un lieu. Ça ne peut pas être exemplaire. On utilise un vocabulaire inadéquat. On voulait dire une restauration exemplaire possiblement.

À la page 18, il est prévu de conserver 10ha de milieux naturels sur le site. Nous n'avons pas de confirmation, de lettre d'engagement du propriétaire, de don de propriété ou de changement de

zonage des terrains qui confirmeraient la création de cette aire protégée. Idéalement, cette confirmation devrait être émise avant l'octroi du certificat d'autorisation.

À la page 26, on fait un portrait (qui semble provenir d'autres études que les précédentes et présentées ici) des milieux humides présents sur le site. Un total de 15,6 ha de milieux humides de différentes catégories sont présentés et localisés. L'ensemble est constitué d'une mosaïque de marécages arborescents et arbustifs. Il s'agit de très grands milieux humides pour un arrondissement montréalais et pour l'île de Montréal.

À la page 27, la description des différentes unités végétales du territoire a été faite en partie par photo-interprétation de photographies aériennes sauf pour les unités qui ont fait, antérieurement, l'objet d'inventaire ou de caractérisation spécifique et dont on reprend les descriptions sommaires. Étant donné que des lacunes étaient présentes dans ces descriptions, il aurait été préférable de faire une nouvelle description par des visites de terrain dans toutes les unités écologiques relevées par photo-interprétation.

On mentionne notamment la présence d'aubépines dans le secteur H. Quelques espèces d'aubépines sont rares au Québec (5 espèces) et celles-ci doivent faire l'objet d'une identification printanière pour s'assurer qu'aucune espèce en situation précaire n'est présente sur le site. Ceci ne semble pas avoir eu lieu puisque les auteurs de cette étude n'ont pas indiqué l'importance de le faire.

À la page 28, on reprend les résultats des inventaires sommaires en mentionnant qu'il y a des « *rats musqués et des canards* ». Le fait de ne pas nommer les espèces de canards a pour effet de banaliser les informations concernant les espèces fauniques. Même si les espèces présentes sont communes, les rapports d'inventaire devraient rendre compte de toute la richesse écologique d'un terrain voué au développement.

À la page 29, on évalue le potentiel de présence des espèces floristiques en situation précaire. On ne sait pas comment cette évaluation a été faite, mais il semble assez évident que le professionnel ou la professionnelle qui a fait cet exercice ne connaît pas les conditions de présence d'une partie des espèces potentielles.

Quand il est mentionné aux pages 28 et 29 que « *les inventaires terrain réalisés (...) dans les différents secteurs de développement n'ont révélé d'aucune espèce à statut précaire* », c'est normal d'en arriver à cette conclusion, puisqu'aucune étude n'a permis de trouver de telles espèces car aucun inventaire printanier ou estival n'a été réalisé au moment approprié pour une

partie des espèces visées (ex : oiseaux nicheurs avec ornithologues qualifiés au printemps ou piégeage des mammifères ou espèces printanières éphémères (ex. : dentaire laciniée (*Cardamine concatenata*)) ou permanentes, mais identifiables au moment de la floraison (ex. : *Crateagus*) à inventorier en mai par un botaniste compétent, etc.). Mais peut-être que nous n'avons pas en main toutes les études réalisées dans le cadre de la demande de CA.

Il est étonnant qu'il soit mentionné que l'impact résiduel d'enlever 3200 arbres dans un secteur de l'île de Montréal en déficit de nature soit évalué faible (importance mineure, intensité faible) (page 41). Il est étonnant que le ministère accepte cette évaluation aussi facilement puisque la disparition d'un animal, d'une plante ou d'un milieu naturel diversifié en milieu fortement urbanisé a un impact considérable.

La perte de 7,6 ha (jusqu'à plus de 10ha selon les différentes évaluations) de milieux humides sur 19,26 ha dans un secteur situé sur l'île de Montréal est juste inadmissible. Ce sont parmi les derniers milieux humides de l'île de Montréal. On ne peut plus en perdre, et ce, même si les autres 11,65 ha étaient conservés à perpétuité. Le souci de prévoir un apport en eau pour éviter que les milieux humides résiduels ne soient drainés par les travaux de construction du secteur est à souligner, mais n'explique pas le peu d'importance accordée à la perte nette de milieux humides.

Aux pages 42 et 43, les mesures d'atténuation sont des mesures minimales dans l'ensemble, car elles sont probablement insuffisantes puisqu'elles n'évitent pas la perte de milieux humides, d'hibernacles à couleuvres et qu'elles sont proposées sans avoir un portrait complet des éléments biologiques qui seront détruits. De plus, et tel que mentionné précédemment, nous ne savons pas si les dons de terrain et les servitudes de conservation proposées en compensation ont été réalisés. La notion de compensation devrait permettre de conserver et d'augmenter les superficies en milieux humides et non de protéger seulement une partie des milieux humides présents. Il n'y a pas de compensation effective s'il y a, globalement, une perte de milieux humides et de biodiversité. La science de la compensation en est encore à ses balbutiements, mais le ministère ne peut expliquer une approche aussi minimale à la préservation des milieux d'intérêt écologique.

Il est difficile de recréer des habitats aussi riches et fonctionnels que les habitats qui sont perdus dans certains projets et notamment dans le projet de développement du Technoparc. Il faut toutefois comprendre que le morcellement de grandes zones naturelles ou semi-naturelles en régénération aura comme conséquences une moins grande possibilité pour tous les cycles et

processus écologiques (recyclage des éléments incluant les cycles de l'eau, du carbone et de l'azote, la prédation, la décomposition, etc.) en plus de la disparition d'habitats.

Les bonifications proposées aux pages 51 à 54 sont intéressantes quoiqu'il n'existe aucune garantie irréversible que les promoteurs vont s'engager dans des travaux de mitigation qui pourraient être de grande ampleur (contrôle du nerprun cathartique et suivi des plantations par exemple). Il est arrivé très souvent qu'aucune inspection ne soit réalisée par le ministère à la suite de la réalisation des projets.

8- Groupe IBI/DAA. Juillet 2012. Demande de certificat d'autorisation (art. 22), pour des interventions en milieux humides et en rive dans le cadre du projet de développement du Technoparc Montréal. Réponses aux questions et commentaires du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Projet Technoparc Montréal, Phases I, II et III, Arrondissement Saint-Laurent Version finale, Dossier No 11571. 14 p. + annexes.

La lecture de ces questions du ministère et des réponses offertes par IBI/DAA amène à comprendre que plusieurs erreurs se sont produites dans les plans ou les documents de demande de CA (ex. : p. 6 et 7). Plusieurs mesures de superficie de milieux humides notamment les superficies offertes en compensation sont réévaluées dans les réponses à la suite des demandes de corrections. Il est probable que la demande de CA soit faite pour dédouaner l'ensemble des terrains voués au développement du Technoparc alors que le projet en cours est au début d'une série de phases de développement, pour lesquelles, les projets sont en cours d'élaboration.

À ma connaissance, le ministère n'octroie généralement pas de CA (il l'a déjà fait dans les années 2000) sans qu'un projet précis soit défini puisque la présence d'un permis de développement a une incidence probable sur la valeur des terrains et occasionne une évaluation du dossier coûteuse pour le gouvernement même si elle n'est pas utile à court terme lorsque le projet est inexistant.

L'autre enjeu est la valeur écologique des terrains offerts en compensation dont une partie semble très dégradée (présence d'un chemin, de remblais et de déchets). Cet enjeu occasionne un questionnement sur la raison pour laquelle le ministère aurait accepté cette compensation (1 ha pour 1 ha environ) alors qu'une partie du terrain avait une valeur écologique très faible. S'il était possible de consulter les rapports de visite incluant les recommandations des biologistes du MDDELCC, il serait alors possible de mieux comprendre l'acceptation de cette mesure.

Le dernier élément entoure l'encadrement de la renaturalisation du terrain voué à la mise en conservation. Les espèces proposées par le promoteur et les espèces demandées par le ministère ne semblent pas avoir été choisies en fonction des conditions locales du site (types de sol et drainage, réhabilitation des conditions écologiques et historiques locales, etc).

9- Groupe Hémisphères. 2016. Analyses de dénombrements d'oiseaux aquatiques et terrestres présents sur le territoire sud du campus Saint-Laurent et le territoire situé au nord-est de la rue Alexander-Fleming. Rapport final réalisé pour Technoparc Montréal, 25 p. et 3 annexes.

Cet inventaire d'oiseaux a eu lieu après l'émission des principaux CA en 2013 et est encore une fois tardif en saison. En effet après la mi-juillet, à quelques exceptions près, il n'est plus aussi facile ni recommandé de tenter de détecter les espèces nicheuses terrestres ou aquatiques. L'exercice permet alors de connaître la représentation des oiseaux utilisant le site pour d'autres besoins (alimentation, repos).

Il est indiqué dans ce rapport que le projet ne menace pas les habitats de nidification des espèces en situation précaire du territoire. On mentionne, par ailleurs, que le lieu sert probablement de garde-manger pour les oiseaux de proie notamment la buse à épaulettes et le faucon pèlerin. De plus, l'hirondelle rustique et le martinet ramoneur ont tout de même été aperçus sur les lieux donc y trouvent certainement un intérêt alimentaire également.

Étant donné que les inventaires n'ont pas été faits au meilleur moment d'identification lors de la reproduction, il est difficile de penser qu'il n'y a aucune chance qu'une espèce d'intérêt niche sur le site avec une probabilité de 100% dans le territoire visé par le projet de développement puisque dans les cas de rareté d'habitat préférentiel, il est possible qu'un couple se satisfasse d'un site moins adéquat dans certaines situations.

Plusieurs espèces communes d'oiseaux nichent sur le site ce qui peut confirmer l'intérêt du secteur pour la biodiversité aviaire. Finalement, les marais du secteur sont riches en oiseaux aquatiques, notamment il faut noter l'abondance du héron vert selon Groupe Hémisphères.

Plusieurs mesures de protection sont proposées par Groupe Hémisphères. Ces mesures n'avaient pas été mentionnées auparavant dans les autres études biologiques puisqu'aucun ornithologue professionnel n'avait été mandaté avant l'émission du CA. On peut constater que l'absence

d'informations concernant certains éléments de la biodiversité peut contribuer à négliger la protection, par ignorance. On ne sait pas si ces mesures seront exigées par le ministère.

À moins d'informations additionnelles, ce rapport semble confirmer que les études qui devaient avoir lieu depuis 2008 n'ont pas été effectuées dans le cadre du processus d'émission des CA.

10- Gagnon, S. et B. Drolet. 2016. Rapport d'inspection : Nidification des oiseaux migrateurs dans le secteur de L'Éco-campus Hubert Reeves, Dorval, Montréal, Québec. Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada, région du Québec.

Ce rapport de visite du Service canadien de la faune effectué après l'émission des principaux CA confirme l'importance du site du Technoparc pour la nidification des oiseaux migrateurs. Il mentionne également que cinq espèces nicheuses sur le site sont prioritaires dans la région de conservation des oiseaux 13 de la région du Québec soit : le Pic flamboyant, le Tyran tritri, le Rôle de Virginie, la Crécerelle d'Amérique et le Canard branchu.

11- Gagnon, S. et B. Drolet. 2016. Nidification des oiseaux migrateurs dans le secteur du Parc des Sources/ Train CDPQ, Dorval, Montréal, Québec. Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada, région du Québec.

Ce rapport de visite du Service canadien de la faune confirme l'importance du site du Bassin des Sources (futur parc des Sources) pour la nidification des oiseaux migrateurs et estime que le petit blongios est un nicheur probable.



## 4. Discussion

---

Il semblerait que nous n'ayons pas en main tous les échanges par courriel et lettres échangés entre le MDDELCC et les promoteurs. Il est alors difficile de déterminer si toutes les règles ont été appliquées et tous les moyens ont été pris pour justifier l'émission des CA puisque certains compromis semblent avoir été consentis par le MDDELCC. Il n'y a pas de trace de modifications au projet reliées aux efforts demandés pour éviter les milieux humides et minimiser les impacts du projet. Peut-être y a-t-il eu des discussions dès le départ entre le ministère, la ville et le promoteur dont nous n'avons pas les comptes-rendus. Toutefois, aucune étude ou évaluation de scénario d'évitement ou de minimisation dans la conception du projet n'est fournie à ce stade.

Plusieurs lacunes dans les études soumises sont soulevées et ont possiblement eu des conséquences sur les décisions d'émettre les CA et les modifications ultérieures. À ce chapitre, les principales lacunes sont les cartographies des milieux humides qui n'ont pas fait l'objet de délimitations par la méthode botanique experte ni même simplifiée et l'absence d'inventaires complets faunique (oiseaux et herpétofaune) et floristique aux moments appropriés pour détecter toutes les espèces en situation précaire. La superficie de cette mosaïque de milieux humides ayant évolué entre chaque étude (de plus en plus grande), constitue un indice qu'il aurait été prudent d'exiger que des délimitations, caractérisations et inventaires soient effectués par des professionnels compétents et indépendants.

De plus, les travaux d'importance (coupe de 3200 arbres et aménagement d'une digue et des travaux de contrôle des niveaux d'eau, etc.) ont comme résultat une perte nette et importante de milieux humides fort probablement riches en habitats fauniques. Ces travaux semblent destructeurs des composantes naturelles de ce futur parc même si l'objectif déclaré semblait être de «bonifier» les milieux naturels à conserver. D'ailleurs, aucun document ou étude confirmant cette bonification n'a été transmis à la Coalition verte et il semblerait que le transfert du terrain ainsi que l'instauration d'un statut de conservation n'aient pas encore été réalisés jusqu'à maintenant.

## 5. Recommandations

---

### **5.1 Flore**

Il est proposé au MDDELCC de faire l'inventaire des espèces floristiques en situation précaire au printemps et même en été étant donné qu'il ne semblerait y avoir aucun botaniste expérimenté qui n'ait arpenté ce territoire.

### **5.2 Faune**

Il est vivement recommandé au MDDELCC d'effectuer un inventaire d'oiseaux au moment de la reproduction (oiseaux de proie hâtifs, tardifs, passereaux 1<sup>er</sup> juin au 15 juillet, et oiseaux aquatiques).

Il serait approprié de faire l'inventaire complet de l'herpétofaune au printemps-début d'été.

### **5.3 Bassin versant, cours d'eau et milieux humides**

Il serait primordial de refaire la cartographie des cours d'eau et milieux humides du territoire, car il semblerait que personne ne l'a fait avec la seule méthode valable, la méthode botanique du MDDELCC (Bazoge et coll. 2015).

Il serait souhaitable de connaître l'importance de ce terrain pour l'apport hydrologique du ruisseau Bertrand.

## 6. Conclusion

---

Des commentaires sont présentés pour onze études traitant des composantes naturelles et hydriques notamment des espèces fauniques et floristiques du secteur du territoire de l'éco-campus Hubert-Reeves. Une évaluation de la procédure d'analyse de la demande de CA au MDDELCC est aussi présentée.

Globalement, il faut retenir que les études écologiques fournies par le promoteur en vue de l'obtention de certificats d'autorisations pour remblayer des milieux humides d'importance régionale manquaient de rigueur en ce qui a trait à l'effort d'inventaire, aux moments choisis pour effectuer ces inventaires ainsi qu'aux méthodologies utilisées. Les documents commentés par la soussignée montrent clairement ces lacunes.

La procédure d'analyse évaluée ne montre pas d'effort clair concernant l'évitement et la minimisation des impacts du projet. Bien que présenté comme un projet écologique, on reste dans un projet de développement d'un parc industriel standard (et non réalisé en respect des milieux naturels présents) où il y a un projet de bâtiments sur un terrain occupé par des milieux humides qui seront en grande partie détruits pour être remplacés par des bâtiments, stationnements et aménagements paysagers. Le projet de compensation n'évite pas la perte de milieux humides et ne semble pas avoir été complété en 2016.

En conclusion, il semble que le ministère n'ait pas exigé d'obtenir un portrait complet des composantes naturelles du terrain avant d'émettre les CAs et d'accepter une compensation minimale pour la perte de milieux humides dans un arrondissement montréalais en déficit de milieux naturels. Le manque d'information sur les procédures d'évitement ou de minimisation ainsi que sur les comparaisons et évaluations écologiques des terrains offerts en compensation est à souligner.

Quelques recommandations sont émises ci-devant pour bien circonscrire l'état des écosystèmes et leur valeur écologique dans un contexte régional. Finalement, on peut se questionner sur le système d'autorisation qui n'oblige pas à l'indépendance des professionnels qui évaluent la valeur et l'importance écologique des terrains voués au développement.

A handwritten signature in blue ink that reads "Kim Marineau". The signature is written in a cursive style with a horizontal line under the first name.

---

Kim Marineau, biologiste, M.Sc., Présidente de Biodiversité conseil inc.  
Membre de l'Association des biologistes du Québec no 2505

## 7. Références

---

BAZOGÉ, A., D. LACHANCE ET C. VILLENEUVE. 2015. Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction de l'écologie et de la conservation et Direction des politiques de l'eau, 64 pages + annexes.